

Qu'est-ce que le programme d'APA Kiplin ?

Un programme d'activité physique adaptée en distanciel de 3 mois :

- Pendant ou Après les traitements
- Ludique et motivant : jeux de santé et communauté
- Adapté à chacun : séances d'APA supervisées
- Via une application mobile
- Totalemment pris en charge

Comment rejoindre le programme ?



DEMANDE D'ACCES A L'EQUIPE ACTIVITE PHYSIQUE DE CURIE

email : activitesphysiques@curie.fr
téléphone : 01 44 32 40 98

PRESCRIPTION MÉDICALE

Par votre médecin spécialiste ou traitant (*formulaire type au verso*)



TÉLÉCHARGEMENT DE L'APPLICATION KIPLIN

Rendez-vous sur l'App Store et Google Play

INSCRIPTION AVEC LA PRESCRIPTION

Créez votre compte avec le code remis par Curie
Transmettez la prescription via l'onglet Programme de l'application



BILAN DE SANTÉ

Prenez rendez-vous sur l'onglet Programme de l'application

ACCÉDEZ A VOTRE PROGRAMME

Jeux : progressez dans nos jeux en bougeant dans la vraie vie
Séances d'activité physiques adaptées : en petits groupes en visio



La prescription que vous a remis votre médecin vous permet de vous inscrire au programme d'activité physique adapté de votre choix.

Besoin d'en savoir plus ? Une question ?

www.kiplin.com/espace-patient

Vous pourrez prendre rendez-vous avec notre équipe santé.

Formulaire de prescription d'activité physique adaptée

issu de l'instruction interministérielle n° DGS/EA3/DGESIP/DS/SG/2017/81 du 3 mars 2017
relative à la mise en œuvre des articles L.1172-1 et D.1172-1 à D.1172-5 du code de la santé publique

Tampon du Médecin	
--------------------------	--

DATE :

Nom prénom date de naissance patient :

Je prescris une activité physique et/ou sportive adaptée

Pendant 3 mois, à adapter en fonction de l'évolution des aptitudes du patient.

Préconisation d'activité et recommandations

.....
.....
.....
.....

Type d'intervenant(s) appelé(s) à dispenser l'activité physique (en référence à l'Article D. 1172-2 du Code de la santé publique¹), le cas échéant, dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire² :

Enseignant en activité physique adaptée.....

Document remis au patient

Lieu signature cachet professionnel

1 Décret n° 2016-1990 du 30 décembre 2016 relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée
2 Annexe 4 de l'instruction interministérielle n° DGS/EA3/DGESIP/DS/SG/2017/81 du 3 mars 2017

Si vous souhaitez rejoindre le programme ludique KIPLIN, les informations sont au recto.